CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E66544** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2026**

ÉDITÉ LE 28/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1969

Raison sociale : SOCOBAT AULAGNIER

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/12/2019

Capital : 200 000

2 ALLEE DES MARGUERITES
43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 1969 B 00026

Siret : 586 950 263 00010

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 82 00528

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141832410

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 141832410

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 04 71 61 70 20 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
AULAGNIER LUDOVIC DIRECTEUR GÉNÉRAL / AULAGNIER BENJAMIN DIRECTEUR GÉNÉRAL / AULAGNIER JEAN PAUL PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.socobat-43.fr

E-mail : socobat.monistrol@socobat.com

Effectif moyen : 72 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 780 304 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	72	15/10/2025
2121	Ravalement en maçonnerie		22/09/2022
2251	Ouvrages étanches en béton armé et béton précontraint (Technicité courante)	5	22/09/2022
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/10/2025 10:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E66544** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2026**

ÉDITÉ LE **28/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1969
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/12/2019
Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 1969 B 00026

Siret : **586 950 263** **00010**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 82 00528

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141832410

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 141832410

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : **SOCOBAT AULAGNIER**

2 ALLEE DES MARGUERITES
43120 MONISTROL SUR LOIRE

Téléphone : 04 71 61 70 20 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.socobat-43.fr
E-mail : socobat.monistrol@socobat.com

Responsabilité légale :
AULAGNIER LUDOVIC DIRECTEUR GÉNÉRAL / AULAGNIER BENJAMIN DIRECTEUR GÉNÉRAL / AULAGNIER JEAN PAUL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 72 **Tranche de classification :** EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2121	Ravalement en maçonnerie Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.